Nations Unies A/58/151

Assemblée générale

Distr. générale
11 juillet 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session
Point 12 de la liste préliminaire*
Rapport du Conseil économique et social

Prix des Nations Unies en matière de population pour 2003

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport de la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population sur le Prix des Nations Unies en matière de population (voir annexe), créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 36/201 du 17 décembre 1981. Ce rapport qui couvre l'année 2003, a été établi conformément à la décision 1982/112 du Conseil économique et social, en date du 26 avril 1982.

* A/58/50/Rev.1 et Corr.1.

03-42682S (F) 280703 060803

Annexe

Rapport sur le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2003

I. Introduction

1. Le 17 décembre 1981, l'Assemblée générale a adopté la résolution 36/201 intitulée « Création du Prix des Nations Unies en matière de population ». Ce prix est décerné chaque année à une ou plusieurs personnes, une ou plusieurs institutions ou toute combinaison de personnes et d'institutions, afin de récompenser le travail le plus remarquable accompli pour sensibiliser l'opinion aux questions de population ou pour contribuer à leur solution.

2. C'est au Comité d'attribution du Prix des Nations Unies en matière de population que revient le soin de choisir les lauréats. Ce comité est composé de 10 représentants d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies élus par le Conseil économique et social pour une période de trois ans.

3. Le 5 décembre 1986, l'Assemblée générale a modifié, par sa décision 41/445, le paragraphe 1 de l'article 2 du règlement concernant l'attribution du Prix (résolution 36/201 de l'Assemblée générale, annexe) de façon que le Prix puisse être décerné à la fois à une personne et à une institution.

4. Le 26 mai 1987, le Conseil économique et social a modifié en conséquence, par sa décision 1987/129, le règlement intérieur du Comité d'attribution du Prix.

5. Le 3 mai 2000, le Conseil économique et social a élu pour siéger au Comité pendant une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2001, les représentants des pays suivants : Burundi, Cap-Vert, Kirghizistan, Lesotho, Pays-Bas et République de Moldova. Le Secrétaire général et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population en sont membres de droit. La Directrice exécutive fait aussi fonction de secrétaire du Comité. Le Prix consiste en un diplôme, une médaille d'or et une somme d'argent.

6. Le 3 mai 2001, le Conseil a élu Haïti à un siège auquel l'élection avait été différée pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

7. Conformément à la décision 2001/201 B du Conseil économique et social, en date du 3 mai 2001, le Conseil a de nouveau reporté à une session ultérieure l'élection de deux membres à choisir parmi les États d'Asie et d'un membre à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et venant à expiration le 31 décembre 2003.

8. Le 10 mai 2001, le Comité a élu M. Pierre Lelong, Représentant permanent de Haïti, à sa présidence.

9. Le Comité a réélu Haïti à sa présidence pour 2002, en choisissant pour Président son nouveau Représentant permanent, M. Jean-Claude Alexandre.

10. Le 26 mai 2003, le Comité a réélu Haïti à sa présidence pour 2003.

II. Le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2003

11. Au total, 17 candidatures remplissant les conditions requises ont été soumises pour le Prix des Nations Unies en matière de population pour 2003, neuf dans la catégorie individuelle et huit dans la catégorie institutionnelle. Le 9 avril 2003, conformément au mandat qui lui avait été confié par l'Assemblée générale, et après un examen minutieux des candidatures, le Comité a désigné les lauréats pour 2003 : M. Werner Fornos (États-Unis d'Amérique) dans la catégorie individuelle et l'Association de planification familiale du Kenya dans la catégorie institutionnelle.

12. M. Fornos a été choisi pour sa contribution exceptionnelle aux questions de population, notamment dans le domaine de la sensibilisation. Il a travaillé sans relâche à faire en sorte que les questions de population et les sujets qui s'y rapportent occupent une place privilégiée dans le discours gouvernemental et dans le débat public. En tant que Président du Population Institute, organisme qui a formé un grand nombre de professionnels occupant maintenant des postes clefs dans des organismes donateurs et des organisations non gouvernementales, il a conçu du matériel et des moyens destinés à améliorer la sensibilisation à la croissance de la population mondiale et aux programmes de planification familiale.

13. M. Fornos a lancé les publications *Popline* et *Towards the 21st Century*, qui sont toutes les deux largement utilisées dans le monde entier. Aux États-Unis, il s'est employé activement à mobiliser des fonds pour les activités dans le domaine de la population. Nombreux sont ceux qui considèrent que sans lui, l'aide américaine dans ce domaine aurait été bien moindre. Au début des années 80, M. Fornos a convaincu le Sous-Comité sur l'Afrique du Comité des relations internationales de la Chambre des représentants d'organiser un débat sur la nécessité de fournir à l'Afrique une assistance en matière de population, ce qui a entraîné la reprise de l'aide américaine aux programmes de planification familiale.

14. L'Association de planification familiale du Kenya a été choisie pour son action de sensibilisation en faveur de l'égalité entre hommes et femmes et de l'abolition de l'excision. Organisme non gouvernemental bénévole créé en 1962, elle a lancé le mouvement de planification familiale au Kenya. Son mandat consiste à promouvoir la prestation de services de santé en matière de sexualité et de reproduction dans le contexte des droits liés à la procréation et à donner des moyens d'agir aux jeunes Kényens.

15. Composée à l'origine de quelques individus motivés, l'Association de planification familiale du Kenya est devenue une organisation employant plus de 5 000 personnes. Elle a transformé le programme national de planification familiale imposé par Nairobi en un programme qui fait appel à la participation des communautés tant au niveau local que régional. Ce programme a été l'un des premiers au monde à expérimenter la distribution de contraceptifs au niveau communautaire.

III. Questions financières

16. Au 1er janvier 2003, les avoirs du Fonds d'affectation spéciale pour le Prix des Nations Unies en matière de population se chiffraient à 746 284 dollars. Les intérêts perçus en 2002 ont été de 22 984 dollars. Le montant des dépenses engagées en 2003, y compris les prix décernés, s'est élevé à 46 759 dollars au total.